

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légimité
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Moulins, le 20 JAN. 2020

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat

La Préfète de l'Allier

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK
Tél : 04 70 48 33 70
yousef.taoufik@allier.gouv.fr

à

Circulaire n° : 2 / 2020

Mesdames, Messieurs les Maires des communes de
l'Allier

Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI à fiscalité
propre du Département de l'Allier

Mesdames les Sous-Préfètes des arrondissements de
Vichy et Montluçon (en communication)

Objet : Acomptes mensuels de dotation globale de fonctionnement
Versements des acomptes de DGF 2020
Dates de versement

Pour faciliter la gestion de la trésorerie des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a décidé de verser la plupart des dotations de L'État à des dates fixes ou à des dates connues à l'avance.

Dans cet objectif, j'ordonnerai le paiement des acomptes de DGF pour les cinq premiers mois de 2020, de façon à ce que ces acomptes soient versés sur les comptes des collectivités, le 25 janvier au plus tard pour la première mensualité et le 20 du mois pour les acomptes des mois de février à mai.

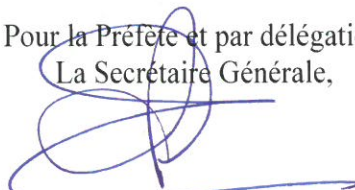
Les acomptes DGF de janvier, février, mars, avril et mai 2020 seront calculés en divisant par 12 les dotations versées en 2019. Ils concernent :

- la dotation forfaitaire des communes,
- la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre,
- la dotation de compensation des EPCI,
- la dotation de solidarité urbaine.

Les versements mensuels de DGF 2020 qui seront versés à compter du mois de juin seront calculés sur la base des attributions de DGF 2020 qui devraient être connues à ce moment là, déduction faite des acomptes versés au titre de janvier, février, mars, avril et mai.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE